

PROJET PÔLE DE CROISSANCE DE BAGRE**FICHE TECHNIQUE SUR BAGRE ET SON PROJET POLE DE CROISSANCE****1. SITUATION ACTUELLE****1.1. GENESE**

Le projet Bagré tire son origine de la mise en valeur de la vallée du Nakambé (ex Volta blanche) et du Nazinon (ex Volta rouge), débarrassée de la cécité des rivières. Cette éradication n'a été possible que grâce à l'action conjuguée du Gouvernement du Burkina avec le concours de l'OMS et d'autres partenaires extérieurs.

Les études entreprises sous la Direction de l'Aménagement des Vallées des Voltas (AVV) entre 1972 et 1978 ont abouti à la faisabilité technique, économique et financière du projet. Le projet a connu par la suite plusieurs phases dans sa mise en œuvre :

La première phase a été lancée avec la réalisation des études détaillées d'exécution, de mise en œuvre et d'élaboration des dossiers d'appel d'offres des travaux. Cette phase commencée en 1980-1981 s'est achevée en 1988 par l'élaboration des différents APD et du DAO des travaux du barrage et de la centrale électrique.

La deuxième phase du projet, débutée en 1988 et achevée en 1993 a été caractérisée par le lancement des appels d'offres des travaux du barrage, de la centrale, de la ligne électrique et l'exécution desdits travaux. La mise en eau du barrage est intervenue en Juillet 1992 et son inauguration officielle par les autorités burkinabè le 13 Janvier 1994.

La troisième phase du projet a consisté essentiellement en la réalisation du volet agricole par la mise en œuvre d'une première phase de 2100 ha en rive gauche du Nakambé, la réalisation de mesures d'accompagnement identifiées dans le cadre du schéma d'aménagement du pourtour du lac de Bagré et la mise en valeur de la retenue par le développement de la pêche.

Le premier schéma de financement du volet agricole a été mis en place en décembre 1995 grâce à l'appui de la CFD et de la CEE. Ce schéma a permis le financement de la toute première tranche irriguée d'une superficie de 600 ha couvrant le périmètre pilote de 80 ha initié depuis 1980 à partir du petit barrage de Bagré.

Les travaux d'aménagement d'un second périmètre de 1200 ha en rive droite ont débuté en novembre 1995 avec l'appui technique et financier de la République de Chine de Taïwan. L'approche de mise en valeur retenue est identique à celle qui a été

adoptée pour la première tranche de 680 ha d'aménagement en rive gauche. Tous ces aménagements sont depuis lors entièrement réalisés et mis en valeur.

1.2. ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

Le projet Bagré tel que présenté, est l'un des plus grands Projets de développement hydro agricole et hydroélectrique du Burkina Faso. Il concerne la moyenne vallée du Nakambé sur près de 90 km de long. Le projet porte sur l'intensification, la sécurisation et l'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et touristique par la valorisation durable des ressources naturelles pour un développement socio-économique de la zone du Projet et à l'échelle nationale.

1.3. PRINCIPAUX ATOUTS

- possibilité d'accès à la terre avec le classement de Bagré comme Zone d'utilité Publique et la possibilité d'une sécurité foncière avec l'adoption en juin 2009 de la nouvelle loi sur le foncier rural ;
- fertilité des terres de la zone de Bagré par rapport à certaines régions du pays. Environ 80 à 90% des sols ont une profondeur utile de plus de 80 cm, ce qui les rend aptes à la riziculture, aux cultures maraîchères et à l'arboriculture fruitière ;
- accès et proximité d'importants marchés domestiques et régionaux (Ouagadougou, Ghana, Togo et Niger) ;
- présence d'une importante centrale hydroélectrique facilitant l'accès des investisseurs à l'énergie ;
- existence d'importantes infrastructures sociales dont plusieurs établissements scolaires, secondaires et des centres de santé ;
- existence d'importantes infrastructures économiques tels des magasins de stockages de produits et/ou de matériels, les infrastructures routières ;
- présence d'importantes infrastructures hôtelières et touristiques dont le Centre Eco touristique ;
- possibilité de conduire plusieurs activités au-delà de l'irrigation comme la pisciculture, la production d'aliments de bétails avec des projets pilotes et des investissements déjà inexistantes gérés par la MOB (une usine de production d'aliments de bétail et une chaîne piscicole) ;
- présence de tous les opérateurs de téléphonie mobile et fixe présents sur le territoire national ;
- bon état des infrastructures routières permettant l'accès en toute période à la plaine.

1.4. POTENTIALITES AGRO-SYLVO-PASTORALE, HALIEUTIQUE ET TOURISTIQUES

- Existence d'un potentiel irrigable de 50.000 hectares dont 7 400 hectares par gravitation ;
- Présence de plus de 10 000 ha de bas-fonds ;
- Possibilité de production rizicole en double campagne voire triple campagne annuelle, selon les variétés utilisées ;

- Possibilités d'intensification et de diversification des cultures ;
- Possibilité de produire plus de 2 000 tonnes de poisson par an par la pêche ;
- Présence d'une forte diversité biologique dont plusieurs espèces de poissons, de moules, de crevettes, de grenouilles et d'huîtres, etc.
- Existence d'une population de 900 crocodiles (*Crocodylus niloticus*) et d'une centaine d'hippopotames (*Hyppopotamus amphibicus*) ;
- Possibilités de développer plusieurs activités touristiques (tourisme d'agrément basé sur la curiosité, la jouissance des beaux paysages et le délasserement ; tourisme de récréation basé sur le repos, la récupération physique et psychique au niveau des berges jouant le rôle de plages ; tourisme culturel et éducationnel basé sur l'instruction, la visite de la plaine agricole, les installations hydroélectriques, le plus grand pont du pays sur le Nakambé ; tourisme sportif basé sur la pêche à la ligne, le pédalo et le hors-bord pour le sport nautique, la vision des hippopotames et des oiseaux; tourisme d'affaire ou technique basé sur les missions de services, les séminaires, les ateliers, l'artisanat, etc.).

1.5. PRINCIPALES REALISATIONS

- Construction et exploitation du plus grand barrage en terre du Burkina d'une capacité de rétention de 1,7 milliards de m³ d'eau et Production de 16 MWH environ par an ;
- Mise en valeur rizicole de 1 880 ha par des exploitations de type familial ;
- Aménagement et mise en valeur agricole en cours de 1500 ha pour des exploitations de type familial et des exploitations pilotes de type entrepreneuriat agricoles
- Aménagement en cours de 1 130 ha avec l'appui du PAFASP
- Production de 16 000 tonnes de riz paddy par an par les producteurs de type familial
- Développement de cultures fruitières et maraîchères sur plus de 300 ha dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat agricole ;
- Mise en œuvre de plusieurs activités de recherche-développement pour l'intensification et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- Aménagement de deux zones pastorales dont le Doubégué/Tcherbo (7 125 hectares) et la Niassa (6 382 hectares) ;
- Intégration des activités agricoles et pastorales et Promotion de la traction animale (culture attelée, transport, etc..) ;
- Création d'un périmètre aquacole d'intérêt économique (PAIE) pour la gestion des ressources piscicoles du lac
- Installation de près de 2 000 personnes pour la pêche dont 1 200 pêcheurs environ, 400 femmes revendeuses de poisson et 200 mareyeurs et commerçants de poisson ;
- Développement de l'aquaculture : le Centre d'Élevage Piscicole de Bagré est une station de référence sous régionale du point de vue des technologies utilisées et des formations qui sont dispensées.
- Construction et mise en location gérance d'un centre éco touristique d'une capacité de 108 lits doté de : installations modernes, logements, restaurant,

salle de conférence, salle de jeux, piscine, espace pour enfants et de plage au bord du lac.

- 1 715 exploitants installés dans seize (16) villages aménagés par la MOB dont dix (10) en rive droite et six (6) en rive gauche ;
- trois (3) Centres de Santé Primaire et Sociale (CSPS), quatre (4) écoles ;
- trente-deux (32) forages munis de pompes manuelles ;
- seize (16) magasins de stockage des produits et intrants agricoles ;
- seize (16) logements de conseillers agricoles ;
- des aires de séchage des produits dans chaque village créé et des pistes d'accès aux aménagements
- construction de quinze (15) débarcadères au profit des pêcheurs tout autour du lac ;
- lotissement de deux (2) villages de pêcheurs à Bagré et à Fougou en vue de l'installation de 400 pêcheurs professionnels et de leur famille.
- mise à disposition de paquets technologiques aux exploitants rizicoles à travers un dispositif d'appui-conseil ;
- création et mise en place d'un groupement de producteurs de semences de riz à Bagré ;
- promotion des organisations au niveau des zones pastorales par le regroupement des éleveurs en campements puis en groupements ;
- mise en place de groupements et d'unions de producteurs de riz, de pêcheurs, de transformatrices de poisson et d'étuveuses de riz de Bagré.

2. LE PROJET POLE DE CROISSANCE DE BAGRE

2.1. OBJECTIFS

L'objectif général du Projet « Pôle de Croissance de Bagré » est de contribuer à accroître l'activité économique dans la Zone de Bagré grâce à une augmentation des investissements privés, de la création d'emplois et de la production agricole.

En sa qualité de pôle de croissance, Bagré offre une plateforme d'activités agro-industrielles rentables de production, de transformation et de commercialisation susceptible de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement du Burkina Faso tout en faisant prospérer l'investissement privé grâce à un partenariat public-privé efficient.

2.2. RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

Les principaux résultats macroéconomiques attendus de la mise en œuvre du projet sont :

- L'accélération de la croissance économique ;
- La réduction du chômage et de la pauvreté ;
- Le soutien aux communautés de base vivant dans la zone du projet.

Les indicateurs quantitatifs attendus de la mise en œuvre du projet qui couvre la période indicative du 31 décembre 2011 au 30 septembre 2017 (PAD, page ii) sont les suivants :

- 20 000 personnes (30% de femmes) seront des bénéficiaires directes du projet dont 10 000 producteurs devant bénéficier de terres irriguées et 10 000 autres à titre d'employés agricoles, propriétaires ou employés des entreprises de services ;
- 250 000 bénéficiaires indirects ;
- 20 millions de dollars US d'investissements privés ;
- 30 000 emplois créés dans le pôle de croissance de Bagré ;
- 450 000 tonnes de production agro-pastorale (céréales, légumineuses, fruits et légumes) ;
- 1 250 tonnes de poissons, 2 400 tonnes d'aliments pour bétail.

Les résultats intermédiaires à atteindre sont les suivants :

- Trois (3) gros investisseurs exploitants au moins 500 hectares devront être attirés ;
- 40 entreprises seront établies à Bagré ;
- 15 000 hectares seront aménagés et alloués aux producteurs avec des titres de propriété ;
- 15 entreprises fournisseurs de services seront établies à Bagré ;
- 850 investisseurs privés auront accès à l'électricité dans la zone de Bagré

2.3. PRINCIPALES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet pôle de croissance de Bagré a un coût total de 133,7 millions de dollars US dont 115 millions de don IDA, 8,7 millions pour la contrepartie nationale et 10 millions attendus des investisseurs privés devant bénéficier du fonds à coût partagé. Le projet comporte trois composantes essentielles à savoir :

- **Composante 1 : amélioration du climat des investissements et des capacités institutionnelles (US\$20.5 millions)**

Le développement de la Zone de Bagré nécessite la création d'un climat des affaires attractif ainsi qu'une gestion efficace du pôle de croissance qui garantit la représentativité des parties prenantes et l'efficacité nécessaire pour répondre aux besoins du secteur privé. Pour ce faire, il s'agira de renforcer les capacités de la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB), de la restructurer pour permettre une gestion intégrée et multifonctionnelle du pôle de Croissance.

- **Composante 2 : développement des infrastructures critiques (US\$78,5 millions)**

La promotion du pôle de croissance de Bagré requiert des investissements publics en infrastructures de soutien aux investissements privés ainsi qu'un cadre efficace pour leur gestion. De telles infrastructures compléteront les investissements déjà réalisés par le Gouvernement et consisteront notamment :

- à l'extension de canaux primaires d'irrigation ;
- à l'extension du réseau électrique ;
- à la construction de routes ;

De façon générale, la réalisation de ces investissements se fera sur la base d'un schéma Directeur d'aménagement de la zone de concentration de Bagré.

– **Composante 3 : appui au développement des services critiques et des PME (US\$12,5 millions)**

Il est établi que les investissements à entreprendre par les fournisseurs privés des services critiques pour un marché en phase de démarrage sont trop importants et n'offrent pas une rentabilité suffisante dans le court et moyen terme. Aussi, pour promouvoir la fourniture de ces services, avant qu'une demande solvable suffisante ne soit disponible à Bagré, des incitations devraient être accordées aux entreprises privées fournisseurs de ces services. Les incitations au secteur privé consisteront en des conseils techniques, l'appui pour l'acquisition de services de développement des affaires (études de faisabilité), l'appui pour la formation. Dans cette perspective, le projet mettra en place un fonds à coût partagé destiné à faciliter la fourniture, par les entreprises privées, de services critiques comme les systèmes de communication (internet haut débit), les chaînes de fourniture d'intrants, les services divers d'entretien et de réparation, des services bancaires, des infrastructures collectives (stockage, chaîne de froid etc.) des services de renforcement des capacités des acteurs, l'appui à la normalisation, les réseaux secondaires et tertiaires d'irrigation au profit des petites producteurs.

2.4. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DU PROJET

Le cadre institutionnel du projet notamment les organes d'orientation et de suivi, les organes d'exécution et les organes de contrôle. Les règles de fonctionnement relatives à la programmation, à la coordination et à la supervision seront également définies. Entre les principes de gestion et d'exécution du projet seront énoncés.

2.4.1. Les principales structures impliquées

Dans le cadre de ce projet, plusieurs acteurs interviendront mais les principales structures impliquées sont les suivantes :

2.4.1.1. Le Comité national de Pilotage des Pôles de croissance

Il a été créé par Décret n°2011 – 003 PRES/PM/MEF du 14 Janvier 2011 et placé sous la présidence du Premier Ministre.

Au terme du décret suscité, le Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance a pour missions principales de :

- définir les pôles de croissance à créer au Burkina Faso ;
- définir les grandes orientations des pôles de croissance au Burkina Faso ;
- définir les dispositifs institutionnels à mettre en place au niveau de chaque pôle de croissance ;
- superviser les activités des pôles de croissance et d'en assurer la cohérence entre les objectifs des pôles de croissance et ceux de la politique économique nationale.

A cet effet il est chargé :

- d'analyser périodiquement les résultats atteints par les pôles de croissance sur la base des informations fournies ;
- de suggérer aux différents comités de pilotage des pôles de croissance, des orientations ou des réorientations des moyens à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs prévus au niveau national.

Le Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance est l'un des organes d'orientation du Projet Pôle de Croissance de Bagré

2.4.1.2. **BAGREPÔLE**

BAGREPÔLE résulte de la transformation institutionnelle (en société d'Economie Mixte) de la Maîtrise d'ouvrage de Bagré (MOB) qui avait été créée le 25 juin 1986 par kiti n°86-240/CNR/PRES/Eau avec un statut juridique d'Etablissement Public à caractère Administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion.

La mission essentielle de la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré était la mise en œuvre du Projet Bagré qui comprend un volet agricole et un volet électrique.

Le volet électrique ayant été terminé en 1993 avec la réalisation d'une centrale hydroélectrique d'une capacité de 16 MW, la mission de la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré a été depuis recentrée sur la mise en œuvre du volet agricole qui prévoit à terme la mise en valeur de 30 000 hectares de terre.

Le 2 décembre 1998, par décret présidentiel n°98-476/PRES/PM/MEE/MEF, la zone du Projet de Bagré a été déclarée d'utilité publique et le régime particulier de gestion des terres de son domaine a été fixé. Ainsi définie la zone du projet se situe sur les deux rives du fleuve Nakanbé entre les parallèles 11°12' et 11°53' de latitude Nord et les méridiens 0°14' et 0°50 de longitude Ouest.

La MOB a été transformée en Société d'Economie Mixte (SEM) et a donné naissance à la Société de Développement Intégré du Pôle de Croissance de Bagré, le 28 juin 2012. En effet, pour une meilleure mise en œuvre du PPCB, il est créé entre les actionnaires, une Société d'Economie Mixte régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique en date du 17 avril 1997.

Le mode d'administration retenu est celui de la Société d'Economie Mixte (SEM) avec un Président du Conseil d'Administration et un Directeur Général. La société prend la dénomination sociale de : Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré, en abrégé « Bagrépôle SEM ».

Le capital social de Bagrépôle est fixé à un (1) milliard (1 000 000 000) FCFA détenu à 61,5 % par l'État et ses démembrements et à 38,5 % par le secteur privé institutionnel.

BAGRÉPÔLE a pour mission générale d'aménager et de gérer sa zone d'emprise, conformément aux orientations définies et déléguées par les pouvoirs publics. Elle a pour objet de :

- ✓ assurer la planification, le développement et la gestion du Pôle de Croissance de Bagré ;

- ✓ mettre en valeur le potentiel économique en assurant la promotion et l'attraction des investissements plurisectoriels de type agricole, industriel, commercial et de services et en favorisant l'implantation d'entreprises intervenant dans le domaine de l'agriculture commerciale, de la transformation agroalimentaire et des services dans le Pôle ;
- ✓ gérer le foncier et les ressources durables du Pôle de croissance de Bagré ;
- ✓ assurer l'entretien des infrastructures et des équipements ;
- ✓ assurer un climat hospitalier et sécurisé pour les affaires et apporter l'appui nécessaire aux investisseurs et aux producteurs ;
- ✓ rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets et des activités ;
- ✓ développer les partenariats et les nouveaux processus et solutions techniques ainsi que leur mise en œuvre ;
- ✓ accroître la compétitivité des biens produits et des services rendus ;
- ✓ et de façon générale, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou autres se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Le Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance sera l'un des organes d'orientation du Projet Pôle de Croissance de Bagré.

2.4.1.3. La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso a été juridiquement constituée le 10 septembre 2002 sous le statut d'une association de droit privé et reconnue à travers le récépissé N°2002-557/MATD/SG/DGAT/DLPAP du 27 décembre 2004, avec pour objet l'appui au développement du secteur privé.

Elle vise à permettre d'une part à l'entrepreneur d'accéder en un seul lieu à une offre structurée de services qui lui sont dédiés, d'autre part d'assurer une meilleure synergie des actions des bailleurs de fonds et des organismes d'appui.

Elle a pour objet :

- la mise en place d'un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation vers les programmes d'appui au secteur privé, financés par les bailleurs de fonds ;
- l'exécution de programmes d'appui au secteur privé financés par les bailleurs de fonds ;
- un rôle d'interface avec les administrations, les institutions d'appui au secteur privé et les prestataires de services en matière d'information économique, de conseils, de formation et de formalités d'entreprises ;
- et toute activité ou opération annexe ou connexe nécessaire à l'accomplissement de cet objet.

Les services proposés sont répartis actuellement en trois (3) pôles essentiels :

Premier pôle : les services de l'appui-conseil exécutés au sein de la Direction du Marketing et de l'Appui conseil (DMAC)

- Accueil, information, d'orientation ;
- Diagnostics flash d'entreprises ;
- Elaboration de plans d'affaires ;
- Organisation de séminaires de formation ;
- Organisation de causeries économiques ;
- Organisation de missions économiques.
- Conseils et informations sur le système juridique et judiciaire et les normes régissant la pratique des affaires ;
- Emissions sur les médias (télé, radio);
- Production et publication de guides et brochures ;
- Gestion de fonds documentaires juridiques ;
- Organisation des consultations groupées ou individuelles.

Deuxième pôle : Les formalités d'entreprise

Les CEFORE ont pour objectif de permettre aux opérateurs économiques nationaux et étrangers, personnes physiques ou morales, d'accomplir en un même lieu, devant un seul interlocuteur, dans un délai maximum de 3 jours, les formalités et les déclarations des entreprises.

Formalités concernées : Registre de Commerce et du Crédit immobilier (RCCM), la déclaration d'existence fiscale et le numéro Identifiant Financier Unique(IFU), la carte de commerçant pour les personnes physiques et l'affiliation à la CNSS

Le CEFAC qui permet à tout demande d'obtenir les actes de construire (permis de construire, permis de démolir, certificat de conformité et certificat d'urbanisme) dans un délai n'excédant pas un mois, à coût réduit et en un seul lieu.

Troisième pôle : La gestion des programmes et projets pour le compte de bailleurs de fonds : Banque Mondiale, Union Européenne, Banque Africaine de Développement, Investment Climate Facility.

Le Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance sera l'un des organes d'orientation du Projet Pôle de Croissance de Bagré.

2.5. CONTACTS UTILES

Monsieur Adamou NIKIEMA, Directeur de la Promotion des Investissements du Projet Pôle de Croissance de Bagré :

- Tél. Mobile : +226 70 200 541
- Tél. Fixe : +226 50 324 028
- Email. : adamou.nikiema@bagrepole.bf